

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(*Exprimé en dinars*)

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES	122 108 321	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 232 404	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 875 917	83 212 051
ENGAGEMENTS RECUS	1 113 037 327	1 157 083 026
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	101 181 256
Valeurs des biens, objet de leasing	577 477 244	630 711 678
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	45 720 456	80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	69 820 155	66 242 264
Revenus des opérations de location longue durée	20	10 373 722	9 073 089
Intérêts et charges assimilées	21	(41 762 991)	(51 516 787)
Coût des opérations de location longue durée	22	(6 511 992)	(5 582 250)
Produits des placements	23	419 733	343 174
Autres produits d'exploitation	24	122 693	83 216
Produits nets		<u>32 461 319</u>	<u>18 642 707</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	9 860 157	8 713 405
Dotations aux amortissements	26	1 209 833	736 513
Autres charges d'exploitation	27	4 702 643	3 643 840
Total des charges d'exploitation		<u>15 772 634</u>	<u>13 093 758</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>16 688 685</u>	<u>5 548 948</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	29	288 558	(326 036)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>5 652 180</u>	<u>(3 156 213)</u>
Autres pertes ordinaires	30	(172 306)	(346 172)
Autres gains ordinaires	31	1 830	285 101
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT			
		<u>5 481 703</u>	<u>(3 217 284)</u>
Impôts sur les bénéfices		(528 430)	(468 748)
Contribution sociale de solidarité		(41 811)	(12 689)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT			
		<u>4 911 463</u>	<u>(3 698 721)</u>
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>4 911 463</u>	<u>(3 721 798)</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 005 418	550 916
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>5 916 880</u>	<u>(3 170 882)</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 416)	(7 690)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			
		<u>5 908 464</u>	<u>(3 178 572)</u>
Résultat par action		0,541	(0,291)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	432 606 574	400 828 771
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(268 311 491)	(237 032 192)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(14 615 506)	(16 907 455)
Intérêts payés	35	(40 385 502)	(53 653 738)
Impôts et taxes payés	36	(24 739 600)	(26 217 684)
Autres flux liés à l'exploitation		(8 170 296)	(26 784 434)
		<u>76 384 178</u>	<u>40 233 268</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(11 150 665)	(8 950 836)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	2 982 397	2 821 272
		<u>(8 168 268)</u>	<u>(6 129 563)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	39	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	13	296 870 956	825 031 209
Remboursements d'emprunts	13	(366 406 546)	(839 953 313)
		<u>(69 609 557)</u>	<u>(15 093 448)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 393 647)</u>	<u>19 010 257</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	18 802 413	(207 845)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	17 408 766	18 802 413

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Intérêts de leasing	64 926 549	64 088 273	Intérêts et charges assimilés	41 762 991	51 516 787			
Revenu des opérations de location longue durée	10 373 722	9 073 089	Coût des opérations de location longue durée	6 511 992	5 582 250			
Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113						
Variation des produits réservés	111 491	(1 220 229)						
Produits accessoires	2 090 943	2 099 107						
Autres produits d'exploitation	122 693	83 216						
Intérêts et produits assimilés de leasing	80 316 569	75 398 569	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	48 274 983	57 099 037	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	32 041 586	18 299 532
Marge commerciale (PNB)	32 041 586	18 299 532	Autres charges d'exploitation	3 239 030	3 189 301			
<u>Sous total</u>	32 041 586	18 299 532		3 239 030	3 189 301	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	28 802 557	15 110 231
Valeur Ajoutée brute	28 802 557	15 110 231	Impôts et taxes	1 463 614	454 539			
Produits des placements	419 733	343 174	Charges de personnel	9 860 157	8 713 405			
<u>Sous total</u>	29 222 289	15 453 405	<u>Sous total</u>	11 323 771	9 167 944	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	17 898 518	6 285 461
Excédent brut d'exploitation	17 898 518	6 285 461	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 209 833	736 513			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	4 976 014	2 283 426	- Pour dépréciation des créances	15 328 271	9 592 779			
- Collectives	-	-	- Collectives	395 690	1 721 844			
- sur autres actifs	151 840	-	- Pour dépréciation des titres	45 861	8 588			
- des actions cotées	13 423	487 405	- Pour risques et charges	200 000	126 000			
Autres produits ordinaires	1 830	285 101	- Pour dépréciation des autres actifs	207 959	26 780			
<u>Sous total</u>	23 041 624	9 341 393	Autres pertes ordinaires	172 306	346 172			
			Impôts sur les bénéfices	528 430	468 748			
			Contribution sociale de solidarité	41 811	12 689			
			<u>Sous total</u>	18 130 162	13 040 114	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	4 911 463	(3 698 721)
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	4 911 463	(3 698 721)	Contribution conjoncturelle	-	23 077	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	4 911 463	(3 721 798)
				440 398	(326 036)	Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1 005 418	550 916
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(8 416)	(7 690)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	5 908 464	(3 178 572)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

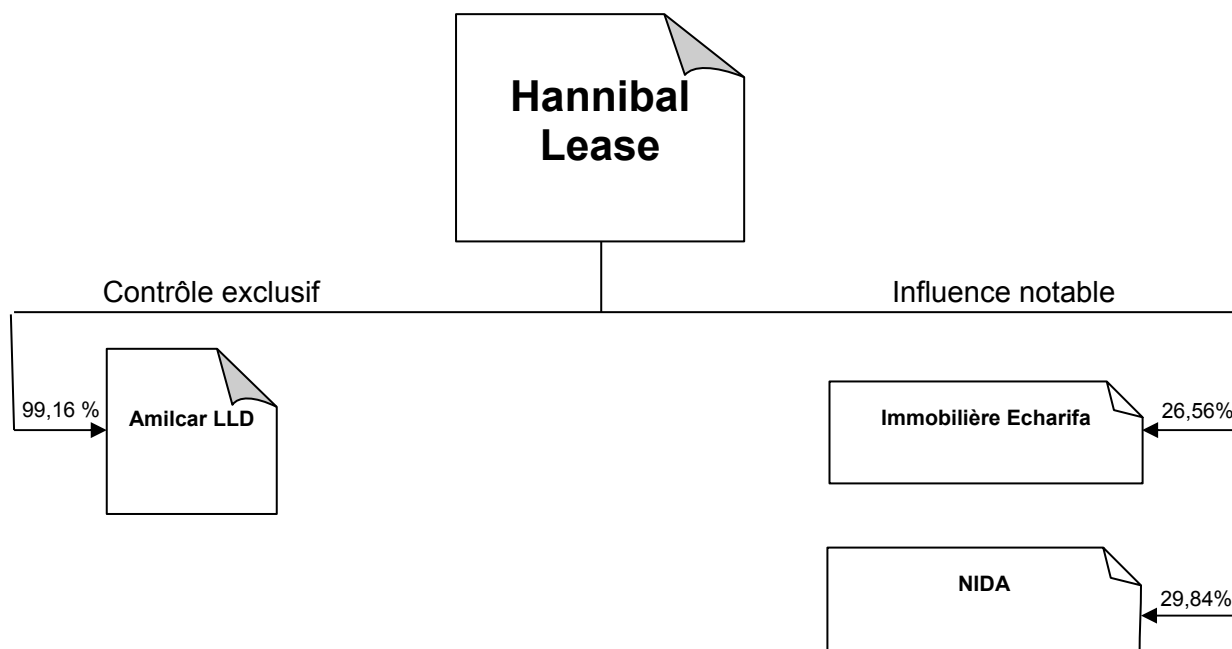
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

Périmètre de consolidation

	2021		2020	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi

des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :
 - a. Agences de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres Services ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries Agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;
 - j. Industries pharmaceutiques ;
 - k. Oléifacteurs ;
 - l. Promotion immobilière ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	5,00%
Autres industries	3,50%
Autres services	2,75%
BTP	5,00%
Commerce	1,50%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	1,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2014-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2015-2019), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	17 630 140	19 345 402
- Caisses	2 233	1 003
<u>Total</u>	<u>17 632 373</u>	<u>19 346 405</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Créances sur contrats mis en force	557 681 496	615 298 426
Encours financiers	498 274 409	555 222 339
Impayés	60 833 308	60 732 435
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	735 491	1 437 285
Intérêts échus différés	(2 772 256)	(3 227 468)
Valeurs à l'encaissement	610 544	1 133 835
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 739 369	2 442 951
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>559 420 865</u>	<u>617 741 377</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(13 330 369)	(9 509 038)
Provisions pour dépréciation des impayés	(33 945 952)	(27 415 026)
Provisions collectives	(5 068 534)	(4 672 844)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 291 153)	(4 402 644)
Total net des créances leasing	<u>502 696 577</u>	<u>571 653 545</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2020	<u>557 665 290</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	230 963 522
- Relocations	18 227 968
- Consolidations	29 592
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(274 837 275)
- Relocations	(14 536 058)
- Cessions à la valeur résiduelle	(277 828)
- Cessions anticipées	(17 221 433)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>500 013 778</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	30 257 161	36 692 410
Inférieur à 1 mois	9 318 252	11 434 727
Entre 1 à 3 mois	8 371 914	10 264 691
Entre 3 et 6 mois	2 476 176	2 515 583
Entre 6 mois et 1 année	2 474 164	4 904 175
Supérieur à 1 année	7 616 654	7 573 234
<u>Clients litigieux (2)</u>	30 576 146	24 040 025
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>60 833 308</u>	<u>60 732 435</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	377 188 557	86 932 124	5 381 511	7 483 050	21 289 167	498 274 409
Impayés	2 513 595	12 920 931	2 273 838	4 154 385	38 970 559	60 833 308
Contrats en instance de mise en force	1 739 369	-	-	-	-	1 739 369
CREANCES LEASING	381 441 520	99 853 055	7 655 349	11 637 435	60 259 726	560 847 086
Avances reçues (*)	(6 776 603)	(90 046)	(111)	(352)	(489 428)	(7 356 540)
ENCOURS GLOBAL	374 664 918	99 763 009	7 655 238	11 637 083	59 770 298	553 490 545
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 698 566	533 838	-	-	-	46 232 404
TOTAL ENGAGEMENTS	420 363 483	100 296 847	7 655 238	11 637 083	59 770 298	599 722 949
Produits réservés	-	-	(270 446)	(501 626)	(3 519 082)	(4 291 153)
Provisions sur encours financiers	-	-	(46 836)	(899 991)	(12 383 543)	(13 330 369)
Provisions sur impayés	-	-	(357 888)	(1 758 415)	(31 829 649)	(33 945 952)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(675 169)	(3 160 031)	(47 820 553)	(51 655 754)
ENGAGEMENTS NETS	420 363 483	100 296 847	6 980 069	8 477 051	11 949 745	548 067 195
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,28%	1,94%	9,97%	
			13,18%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020			11,60%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,82%	27,15%	80,01%	
			65,34%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			55,93%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Actions cotées	1 317 347	1 317 347
- Certificats de dépôts	35 000 000	27 000 000
- Titres SICAV	160 311	-
Total brut	36 477 658	28 317 347
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(163 566)	(131 127)
Total net	36 314 093	28 186 220

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,335	(123 532)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,096		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,182	(30 479)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,769		0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,177	(9 555)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	4 505	10,000	55,500	250 028	64,113		0,100%
Total				1 317 347		(163 566)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	1 512	106,026	160 311

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	2 581 112	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
Total					2 581 112	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres mis en équivalence	9 555 238	8 798 584
<u>Total</u>	<u>9 555 238</u>	<u>8 798 584</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	498 633	-	314 735	3 013 368	26,56%
- Société NIDA	4 739 341	1 801 750	(689 904)	690 682	6 541 870	29,84%
	<u>6 939 341</u>	<u>2 300 383</u>	<u>(689 904)</u>	<u>1 005 418</u>	<u>9 555 238</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	5%	689 904	-	-	-	-	689 904	172 476	34 495	-	-	-	206 972	-	482 932
Total écart d'acquisition		689 904	-	-	-	-	689 904	172 476	34 495	-	-	-	206 972	-	482 932
Logiciels	33,3%	758 353	35 182	(15 000)	-	-	778 535	678 300	40 656	(250)	-	-	718 706	-	59 829
Logiciels en cours		47 118	19 350	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	-	-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		1 492 013	54 532	(15 000)	-	-	1 531 545	678 300	40 656	(250)	-	-	718 706	-	812 839
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5%	10 500 107	138 232	819 948	-	-	11 458 287	1 375 394	482 984	-	-	-	1 858 378	-	9 599 910
Matériel de transport	20%	26 563 622	5 771 980	-	(4 310 400)	-	28 025 202	8 598 104	4 327 903	-	(2 651 606)	-	10 274 402	-	17 750 801
Equipements de bureau	10%	1 157 461	75 109	30	(3 445)	-	1 229 156	648 174	66 464	-	(3 217)	-	711 421	-	517 735
Matériel informatique	33%	913 810	58 648	1 075	-	(97 700)	875 832	758 207	106 690	-	-	(97 647)	767 250	-	108 583
Installations générales	10%	2 627 607	152 715	183 223	-	-	2 963 545	465 977	260 356	250	-	-	726 583	-	2 236 962
Autres matériels	10%	102 931	-	-	-	-	102 931	45 213	6 141	-	-	-	51 354	-	51 576
Matériel de Transport à Statut Juridique 25% et 33%		1 531 209	4 277 864	-	-	-	5 809 073	28 935	534 565	-	-	-	563 500	-	5 245 573
Immobilisations en cours		3 209 314	170 357	(898 796)	-	-	2 480 876	-	-	-	-	-	-	-	2 480 876
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		132 875	281 660	(90 480)	-	-	324 056	-	-	-	-	-	-	-	324 056
Total des immobilisations corporelles		52 419 227	10 926 567	15 000	(4 313 845)	(97 700)	58 949 249	11 920 003	5 785 104	250	(2 654 823)	(97 647)	14 952 887	250 000	43 746 362
TOTAUX		54 601 144	10 981 099	-	(4 313 845)	(97 700)	61 170 698	12 770 779	5 860 255	-	(2 654 823)	(97 647)	15 878 564	250 000	45 042 134

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients Amilcar LLD	965 990	736 585
- Charges reportées	1 714 607	2 206 826
- Dépôts et cautionnements versés	59 600	53 200
- Fournisseurs, avances et acomptes	112 652	100 152
- Prêts au personnel	1 813 963	1 626 606
- Personnel, avances et acomptes	47 903	34 191
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	1 278 028	1 426 054
- Etat, crédit de TVA	779 364	513 001
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 193	1 096 835
- Produits à recevoir des tiers	320 052	84 591
- Débiteurs divers	52 274	63 178
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	508 929	325 674
- Stocks de pièces de rechanges	14 258	19 399
<u>Total brut</u>	<u>8 847 743</u>	<u>8 292 222</u>
A déduire :		
- Provisions	(400 016)	(343 897)
<u>Montant net</u>	<u>8 447 727</u>	<u>7 948 325</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques, découverts	223 607	543 992
<u>Total</u>	<u>223 607</u>	<u>543 992</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 356 540	6 864 947
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 362 540</u>	<u>6 870 947</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	195 604 356	191 465 372
- Banques étrangères	41 758 962	37 055 298
- Emprunts obligataires	190 148 680	241 163 680
- Certificats de dépôts	12 000 000	37 500 000
- Certificats de leasing	-	6 000 000
- Billets de trésorerie	1 500 000	1 000 000
- Dettes de Leasing	4 988 439	1 482 476
<u>Total emprunts</u>	<u>446 000 437</u>	<u>515 666 826</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 919 320	2 210 337
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	896 533	930 634
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur certificats de leasing	-	194 250
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(131 048)	(500 784)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>13 862 512</u>	<u>12 853 354</u>
<u>Total</u>	<u>459 862 949</u>	<u>528 520 180</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 644 000	-	(2 644 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	2 576 000	-	(2 576 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 520 000	-	(3 760 000)	-	-	-	3 760 000	-	3 760 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 794 000	-	(3 897 000)	-	-	-	3 897 000	-	3 897 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	17 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	9 332 000	4 666 000	4 666 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	19 122 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 122 000	5 561 000	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	14 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 000 000	6 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	16 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	11 621 680	6 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	35 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	27 412 000	19 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	14 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 780 000	6 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	14 362 000	-	(1 138 000)	-	-	-	13 224 000	10 124 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	40 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	30 000 000	-	-	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 600 000	2 400 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			241 163 680	15 000 000	(66 015 000)	-	-	-	190 148 680	128 764 680	61 384 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	2 284 441	-	(856 634)	-	-	-	1 427 807	571 173	856 634
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	9 333 334	-	(1 333 334)	-	-	-	8 000 000	6 666 666	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	6 666 667	-	(888 889)	-	-	-	5 777 778	4 888 890	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 142 858	-	(428 572)	-	-	-	1 714 286	1 285 714	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	16 628 000	-	(6 651 200)	50 163	(88 466)	(92 497)	9 846 000	3 282 000	6 564 000
KFW 12 MEUR (2021)	14 993 091	Semestriellement (2019-2023)	-	14 993 091	-	-	-	-	14 993 091	14 993 091	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			37 055 299	14 993 091	(10 158 628)	50 163	(88 466)	(92 497)	41 758 962	31 687 534	10 071 428

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	714 286	-	(714 286)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	400 000	-	(400 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	450 000	-	(450 000)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 132 506	-	(1 132 506)	-	-	-	-	-	-
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	315 789	-	(315 789)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 747	-	(457 747)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	686 307	-	(686 307)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	688 035	-	(688 035)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 233	-	(457 233)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 052 632	-	(1 052 632)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 781 119	-	(1 543 056)	-	-	-	1 238 063	-	1 238 063
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	500 000	-	500 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	900 000	-	(600 000)	-	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 979 071	-	(1 098 053)	-	-	-	881 018	-	881 018
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 184 063	-	(656 424)	-	-	-	527 639	-	527 639
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	-	600 000	-	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 862 398	-	(4 366 529)	-	-	-	3 495 869	-	3 495 869
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 231 636	-	(1 073 179)	-	-	-	1 158 457	-	1 158 457
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(2 000 000)	-	-	-	1 500 000	-	1 500 000
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 791 139	-	(1 041 522)	-	-	-	1 749 617	609 754	1 139 863
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 188 345	-	(603 723)	-	-	-	2 584 622	1 925 411	659 210
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 190 523	-	(602 907)	-	-	-	2 587 615	1 928 587	659 028
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 083 333	-	(333 334)	-	-	-	1 749 999	1 416 665	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	587 397	-	(217 956)	-	-	-	369 441	129 199	240 242
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 277 362	-	(425 461)	-	-	-	851 902	382 955	468 947
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	612 471	-	(227 267)	-	-	-	385 205	134 700	250 505
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	641 412	-	(238 009)	-	-	-	403 403	141 057	262 346
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	5 894 843	-	(1 239 070)	-	-	-	4 655 773	3 271 806	1 383 967
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	42 500 000	-	(8 232 868)	-	-	-	34 267 132	24 338 667	9 928 465
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	425 893	-	(212 948)	-	-	-	212 945	-	212 945
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	273 056	-	(136 532)	-	-	-	136 524	-	136 524
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	269 596	-	(134 800)	-	-	-	134 796	-	134 796
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	259 719	-	(129 860)	-	-	-	129 859	-	129 859
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 314 227	-	(784 486)	-	-	-	1 529 741	681 351	848 390
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 315 218	-	(784 881)	-	-	-	1 530 338	681 605	848 733
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	251 078	-	(136 956)	-	-	-	114 122	-	114 122

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BT 0,306995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	272 884	-	(136 444)	-	-	-	136 440	-	136 440
BT 0,325889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	289 679	-	(144 840)	-	-	-	144 839	-	144 839
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	38 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	30 000 000	22 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	883 500	-	(186 000)	-	-	-	697 500	511 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 470 000	-	(520 000)	-	-	-	1 950 000	1 430 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	361 000	-	(76 000)	-	-	-	285 000	209 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	855 000	-	(180 000)	-	-	-	675 000	495 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(263 158)	-	-	-	986 842	723 684	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(157 895)	-	-	-	592 106	434 211	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 254 000	-	(685 053)	-	-	-	2 568 947	1 883 895	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 366 090	1 633 910
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CITIBANK 50 MDT	50 000 000	Crédit relais	12 200 000	103 600 000	(77 000 000)	-	-	-	38 800 000	-	38 800 000
ABC 13 MDT	13 000 000	Crédit relais	13 000 000	9 000 000	(13 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar	2 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			191 465 371	149 600 000	(145 461 015)	-	-	-	195 604 356	98 295 138	97 309 218
Autres emprunts											
Certificats de Leasing	6 000 000	Remboursement après une période de 180 jours de la date de souscription de	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-	(6 000 000)	6 000 000
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30 ou 90 ou 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	37 500 000	106 500 000	(132 000 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
Billets de trésorerie	1 500 000		1 000 000	6 500 000	(6 000 000)	-	-	-	1 500 000	-	1 500 000
Emprunt leasing		Mensuellement	1 482 476	4 277 865	(771 902)	-	-	-	4 988 439	3 631 443	1 356 996
<u>Total des autres emprunts</u>			45 982 476	117 277 865	(144 771 902)	-	-	-	18 488 439	(2 368 557)	20 856 996
<u>Total général</u>			515 666 826	296 870 956	(366 406 546)	50 163	(88 466)	(92 497)	446 000 437	256 378 796	189 621 642

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 154 146	642 465
<u>Sous total</u>	<u>1 154 146</u>	<u>642 465</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	15 880	20 337
- Fournisseurs, retenue de garantie	152 499	242 798
- Fournisseurs, Assurances décénales	10 354	85 164
<u>Sous total</u>	<u>178 733</u>	<u>348 299</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	273 447	337 345
- Effets à payer	67 953 920	62 787 192
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 235 197</u>	<u>63 132 367</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>69 568 076</u>	<u>64 123 131</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	-	38 000
- Personnel, rémunérations dues	2 558	1 733
- Personnel, provisions pour congés payés	356 949	254 117
- Etat, retenues sur salaires	210 344	175 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	361 850	545 546
- Etat, retenues sur TVA	-	10 888
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	6 700	38 091
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	11 500	3 750
- Etat, contribution conjoncturelle	-	5 000
- Etat, contribution sociale de solidarité	41 811	12 689
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	149 758
- Etat, autres impôts et taxes à payer	203 610	148 087
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 655	14 034
- Etat, TVA à payer	1 801 440	1 630 717
- Dettes fiscales	2 596 045	3 894 068
- CNSS	459 241	413 892
- CAVIS	64 947	54 205
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	91 803	41 255
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63
- Créiteurs divers	299 187	362 696
- Prestataires Assurances	18 181	65 105
- Diverses Charges à payer	1 310 892	860 853
- Produits constatés d'avance	71 425	2 229
- Ecart de conversion	88 466	50 163
- Provisions pour risques et charges	1 039 620	839 620
<u>Total</u>	<u>9 047 287</u>	<u>9 611 649</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	11 290	3 600
- Dans le résultat	8 416	7 690
<u>Total</u>	<u>30 206</u>	<u>21 790</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	4 102 363	3 930 605
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		-	72 956
- Actions propres	(D)	(404 890)	(403 879)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		2 300 383	1 998 230
- Dividendes reçus des filiales		185 987	611 320
- Résultats reportés		4 183 770	7 473 696
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 266 123	73 581 438
Résultat net des sociétés intégrés		4 911 463	(3 721 798)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		1 005 418	550 916
Part revenant aux intérêts minoritaires		(8 416)	(7 690)
Résultat consolidé de l'exercice		5 908 464	(3 178 572)
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	76 174 587	70 402 866
Nombre d'actions (2)		10 925 255	10 925 871
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,541	(0,291)

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	74 407	403 879
Achats de la période	345	1 011
Solde au 31 décembre 2021	74 752	404 890

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2021, 0,68% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	1 622 347	193 701	106 225	(389 349)	-	9 067 765	656 870	73 815 449
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695					(106 225)			(227 669)	(102 801)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)						(870 600)		-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)							36 068	10 532			-
Affectations des résultats des filiales					438 549		115 520				(554 069)	-
Amortissement des subventions					(62 667)							(62 667)
Dividendes reçus des filiales intégrées							495 800			(495 800)		-
Rachat d'actions propres								(50 599)				(50 599)
Prélèvement sur fonds social						(120 745)						(120 745)
Résultat de l'exercice 2020											(3 178 572)	(3 178 572)
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	1 998 230	72 956	611 320	(403 879)	10 532	7 473 696	(3 178 572)	70 402 866
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758					(611 320)			(3 289 926)	3 729 488	-
Affectations des résultats des filiales					364 929		185 987				(550 916)	-
Amortissement des subventions					(62 776)							(62 776)
Rachat d'actions propres								(1 011)				(1 011)
Prélèvement sur fonds social						(72 956)						(72 956)
Résultat de l'exercice 2021											5 908 464	5 908 464
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	64 926 549	64 088 273
- Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113
- Prélouer	61 158	116 025
- Frais de dossier	468 889	419 820
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	536 177	425 753
- Frais de rejet	1 024 719	1 137 510
<u>Total des produits</u>	<u>69 708 664</u>	<u>67 462 493</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 716 773	694 595
Intérêts de retard antérieurs	136 978	69 429
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 667 933)	(1 885 030)
Intérêts de retard	(74 327)	(99 223)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>111 491</u>	<u>(1 220 229)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>69 820 155</u>	<u>66 242 264</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Location longue durée	9 051 722	7 751 667
- Plus values de cession du matériel de transport	1 281 614	1 344 839
- Moins values de cession du matériel de transport	(51 014)	(23 417)
- Remboursement des assurances sur les épaves	91 400	-
<u>Total</u>	<u>10 373 722</u>	<u>9 073 089</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	20 504 180	17 351 788
- Intérêts des crédits des banques locales	16 003 560	19 366 724
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 020 049	2 433 933
- Intérêts des autres opérations de financement	2 026 255	9 053 907
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	943 742	804 716
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>41 497 787</u>	<u>49 011 069</u>
- Intérêts des comptes courants	45 511	1 894 296
- Autres charges financières	219 693	611 423
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>265 204</u>	<u>2 505 719</u>
<u>Total général</u>	<u>41 762 991</u>	<u>51 516 787</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	4 650 421	4 065 515
- Achats de pièces de rechange	566 711	456 809
- Primes d'assurances	954 699	841 541
- Remboursement assurances	(907 689)	(595 662)
- Entretiens	1 116 400	694 795
- Vignettes	131 450	119 252
<u>Total</u>	<u>6 511 992</u>	<u>5 582 250</u>

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	45 133	20 107
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	11 328
- Revenus des comptes créditeurs	161 869	256 855
- Revenus des certificats de dépôt	244 776	429 777
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(38 567)	(161 974)
- Moins values sur cession des titres cotés	-	(216 669)
- Plus values latentes sur titres SICAV	772	-
- Jetons de présences reçus des filiales	5 750	3 750
<u>Total</u>	<u>419 733</u>	<u>343 174</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits locatifs	36 789	35 037
- Récupération dégâts et produits des prolongations	85 904	48 179
<u>Total</u>	<u>122 693</u>	<u>83 216</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	7 965 929	6 877 828
- Cotisations de sécurité sociales	1 343 817	1 208 516
- Autres charges sociales	550 411	627 061
<u>Total</u>	<u>9 860 157</u>	<u>8 713 405</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	40 656	61 546
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 134 682	640 473
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
<u>Total</u>	<u>1 209 833</u>	<u>736 513</u>

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	501 280	450 046
<u>Total des achats</u>	<u>501 280</u>	<u>450 046</u>
- Locations	102 955	245 671
- Entretiens et réparations	145 879	82 667
- Primes d'assurances	252 518	204 226
- Etudes, recherches et services extérieurs	5 779	6 212
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>507 132</u>	<u>538 776</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	499 361	517 706
- Publicités, publications, relations publiques	215 756	220 456
- Déplacements, missions et réceptions	190 253	148 600
- Frais postaux et de télécommunications	225 033	314 840
- Services bancaires et assimilés	304 683	473 032
- Autres	473 032	353 346
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 908 118</u>	<u>2 027 980</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	-
- Rémunération du comité Permanent d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 000
- Jetons de présence	122 500	122 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>322 500</u>	<u>172 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	949 000	-
- Impôts et taxes sur rémunérations	223 645	197 965
- T.C.L	203 432	176 516
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 513	66 775
- Autres impôts et taxes	20 023	13 283
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 463 614</u>	<u>454 539</u>
<u>Total général</u>	<u>4 702 643</u>	<u>3 643 840</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 328 271	9 592 779
- Dotations aux provisions collectives	395 690	1 721 844
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 976 014)	(2 283 426)
<u>Total</u>	<u>10 747 947</u>	<u>9 031 197</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	45 861	8 588
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	200 000	126 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	207 959	26 780
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(151 840)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(13 423)	(487 405)
<u>Total</u>	<u>288 558</u>	<u>(326 036)</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Pertes suite à des affaires contentieuses	165 509	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	53	5 417
- Pénalités de retard	6 451	340 717
- Autres	293	38
<u>Total</u>	<u>172 306</u>	<u>346 172</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 375	255 853
- Ristourne TFP	-	28 996
- Autres	454	252
<u>Total</u>	<u>1 830</u>	<u>285 101</u>

Note 32 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	60 732 435	62 256 763
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(60 833 308)	(60 732 435)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	1 133 835	707 608
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(610 544)	(1 133 835)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 16	(38 000)	(39 800)
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	-	38 000
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 11	736 585	753 516
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 11	(965 990)	(736 585)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 864 947)	(7 369 719)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	7 356 540	6 864 947
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	1 437 285	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(735 491)	(1 437 285)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 227 468)	(2 779 993)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	2 772 256	3 227 468
- TVA collectée		64 292 630	58 999 794
- TVA collectée sur avances et acomptes		(77 358)	77 674
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	339 763 824	326 155 769
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	9 051 722	7 751 667
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19	4 904 808	3 457 436
- Consolidation	+ Note 6	(29 592)	(126 354)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(3 691 910)	(8 014 499)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	277 828	273 139
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 221 433	12 635 494
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>432 606 574</u>	<u>400 828 771</u>

NOTE 33 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	63 132 367	73 570 117
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(68 235 197)	(63 132 367)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	230 963 522	192 829 877
- TVA sur Investissements	+	42 458 549	33 768 315
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	3 750	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(11 500)	(3 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>268 311 491</u>	<u>237 032 192</u>

NOTE 34 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(34 191)	(41 640)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	47 903	34 191
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	112 652	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(53 200)	(54 800)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	59 600	53 200
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	642 465	947 963
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 154 146)	(642 465)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 733	1 533
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(2 558)	(1 733)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	254 117	217 192
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(356 949)	(254 117)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	175 093	195 984
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(210 344)	(175 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	545 546	506 671
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(361 850)	(545 546)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	413 892	473 474
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(459 241)	(413 892)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	54 205	74 142
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(64 947)	(54 205)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	41 255	38 916
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(91 803)	(41 255)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	860 853	831 883
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 310 892)	(860 853)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	588 164	560 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(400 807)	(284 535)
- TVA, payée sur biens et services	+	458 351	2 922 999
- Charges de personnel	+ Note 25	9 860 157	8 713 405
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22 et 27	6 564 214	5 160 576
- Impôts et taxes	- Note 27	(1 463 614)	(454 539)
- Charges à répartir	+ Note 11	-	210 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>14 615 506</u>	<u>16 907 455</u>

NOTE 35 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	451 523	1 346 725
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(500 784)	(380 369)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	131 048	500 784
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	38 091	46 727
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(6 700)	(38 091)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	10 018 917	10 661 840
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 177 708)	(10 018 917)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	3 140 971	3 725 223
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 815 852)	(3 140 971)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 14	194 250	432 459
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 14	-	(194 250)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 21	41 762 991	51 516 787
- Différence de change sur emprunts	Note 14	92 497	507
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 21	(943 742)	(804 716)
<u>Intérêts payés</u>		<u>40 385 502</u>	<u>53 653 738</u>

NOTE 36 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	149 758	2 016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	-	(149 758)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	5 000	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	(5 000)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	12 689	32 299
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(41 811)	(12 689)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(1 426 054)	(1 121 053)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	1 278 028	1 426 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 16	10 888	63 200
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 16	-	(10 888)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	148 087	248 166
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(203 610)	(148 087)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	14 034	6 467
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(10 655)	(14 034)
- TVA payée		21 471 370	22 534 296
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	3 894 068	6 301 709
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	(2 596 045)	(3 894 068)
- Impôts et taxes	+ Note 27	1 463 614	454 539
- Contribution Conjoncturelle		-	23 077
- Contribution sociale de solidarité		41 811	12 689
- Impôts sur les bénéfices		528 430	468 748
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>24 739 600</u>	<u>26 217 684</u>

NOTE 37 : Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	54 532	75 447
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	10 926 567	8 934 824
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	348 299	288 863
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(178 733)	(348 299)
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>11 150 665</u>	<u>8 950 836</u>

NOTE 38 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 659 022	1 243 998
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	53	5 417
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 20	(53)	(5 417)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 30	(51 014)	(23 417)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	91 400	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 31	1 282 989	1 600 692
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>2 982 397</u>	<u>2 821 272</u>

NOTE 39 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	72 956	120 745
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>72 956</u>	<u>120 745</u>

NOTE 40 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

NIDA SA

En 2021, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 262 367 dinars

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 460 976 dinars

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 8 515 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 101 785 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du

capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 30 décembre 2020 au 30 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 24.105 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 131.265 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 3 novembre 2020 et échéant le 2 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 274 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2021 au 28 décembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 44.335 DT.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 622.269.254 DT, un bénéfice net de 5.908.464 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 17.408.766 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 559.421 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52.433 KDT et les agios réservés ont atteint 4.291 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;

- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des

circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK